Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CH-3003 Berne

www.parlement.ch urek.ceate@pd.admin.ch À l'attention des gouvernements cantonaux

Le 22 juin 2006

02.418 n Initiative parlementaire. Indemnisation pour nuisances sonores dues au trafic aérien. Garanties quant à la procédure Ouverture de la procédure de consultation sur l'avant-projet de la commission

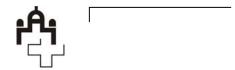
Madame, Monsieur,

Le 29 mai 2006, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a approuvé, dans le cadre de l'initiative parlementaire 02.418 « Indemnisation pour nuisances sonores dues au trafic aérien. Garanties quant à la procédure » (Hegetschweiler), un avant-projet visant à modifier la loi fédérale sur l'expropriation et la loi fédérale sur l'aviation. Elle a ensuite décidé d'engager une procédure de consultation sur l'avant-projet et son rapport explicatif.

Cette procédure de consultation s'achèvera le 30 octobre 2006.

Ladite initiative vise à garantir que les propriétaires concernés pourront prétendre à des indemnités pour moins-value en raison des nuisances sonores dues aux avions, dans le cadre d'une procédure simple, et que ces prétentions ne seront pas balayées par des exceptions de prescription, comme cela s'est déjà produit par le passé. Le projet prévoit notamment de clarifier la situation juridique des propriétaires, ainsi que celle des locataires, lorsque les nuisances sonores augmentent à cause d'une modification du règlement d'exploitation d'un aéroport.

Vous trouverez ci-joint l'avant-projet d'acte de l'Assemblée fédérale assorti du rapport explicatif. D'autres exemplaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante : http://www.parlament.ch/ed-urek-02418.htm.



Le secrétaire de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie, M. Pierre Jeanneret (tél. : 031 322 97 34 ; fax : 031 322 98 72 ; courriel : pierre.jeanneret@pd.admin.ch), et le chef de la section « Plan sectoriel et installations » de l'OFAC, M. Roger Bosonnet (tél. : 031 325 74 84 ; fax : 031 325 92 12 ; courriel : roger.bosonnet@bazl.admin.ch), se tiennent volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Nous vous saurions gré de bien vouloir adresser votre avis au Secrétariat CEATE, Services du Parlement, 3003 Berne.

Vous remerciant d'avance de votre attention, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Barbara Marty Kälin Présidente de la commission

Pièces jointes :

- avant-projet et rapport explicatif du 29 mai 2006 de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
- liste des destinataires